



**Avis au terme de l'article 12 Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle**

**Nom du produit :** Insecticide Altacor 35WG  
**N° d'homologation :** 28981  
**N° de demande :** 2007-0253  
**N° de document de l'ARLA :** 1583034

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2009**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **30 septembre 2009**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

**PARTIE 3 RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES POUR L'HOMOLOGATION DES CONCENTRÉS DE FABRICATION ET DES PRÉPARATIONS COMMERCIALES FORMULÉS À PARTIR DE MATIÈRES ACTIVES DE QUALITÉ TECHNIQUE OU DE PRODUITS DU SYSTÈME INTÉGRÉ HOMOLOGUÉS**

---

**CODO :** 3.3.2  
**Titre :** Stabilité à l'entreposage

**Détails :** Les résultats de l'étude sur la stabilité à l'entreposage à long terme doivent être soumis dès l'achèvement de l'étude en août 2008, selon les indications.

**PARTIE 10 VALEUR**

---

**CODO :** 10.2.3.3  
**Titre :** Efficacité - Essais à petite échelle (au champ)

**Détails :** Des données de confirmation, issues d'au moins trois essais au champ, sont requises à l'appui de l'allégation de lutte contre la petite mineuse du pêcher sur les fruits à noyau. Le mode d'emploi doit aider les agriculteurs à déterminer s'il est nécessaire d'appliquer le produit et à quel moment, ainsi que les conditions et le moment où plusieurs applications sont requises. Ce mode d'emploi doit être validé par des études d'efficacité.